



ERNST & YOUNG et Autres

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris La Défense Cedex  
France

JCDecaux SA

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'options de souscription  
ou d'achat d'actions***

Assemblée générale mixte du 17 mai 2018 - résolution n°17  
JCDecaux SA  
17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine  
*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris La Défense Cedex  
France

## **JCDecaux SA**

Siège social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine  
Capital social : € 3 242 237,80

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 17 mai 2018 - résolution n°17

A l'Assemblée générale de la société JCDecaux SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice :

- des salariés ou de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, de la société JCDecaux SA et, le cas échéant, des sociétés ou de groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du code de commerce ;
- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-185 du Code de commerce,

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 4% du capital de la société existant au jour de la présente Assemblée. Le nombre total des options pouvant être octroyées aux dirigeants mandataires de la société ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 0,04% du capital au sein de cette enveloppe.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

JCDecaux SA  
Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de  
souscription ou d'achat d'actions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris La Défense, le 30 mars 2018

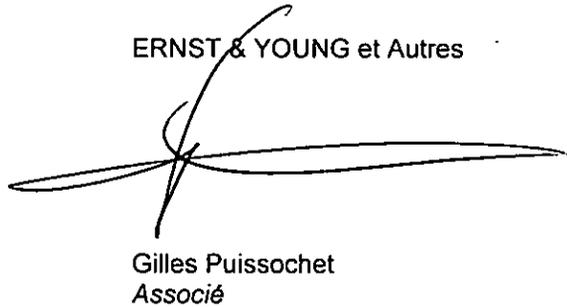
Les Commissaires aux comptes,

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Jacques Pierre  
Associé

ERNST & YOUNG et Autres



Gilles Puissochet  
Associé